

Le défi de la construction de la paix

Comment construire la paix après une guerre et s'assurer qu'elle sera durable ?

a) Entre guerre et paix

1. La paix comme simple absence de guerre

Dans les relations internationales, la paix est considérée comme l'absence de guerre, soit l'absence d'usage de la force armée. La paix ne se définirait donc que par opposition à la guerre. Ainsi, depuis l'Antiquité et jusqu'au XVIIe siècle, mettre fin à un affrontement armé était souvent considéré comme suffisant pour installer la paix.

Elle peut ensuite se consolider à travers la domination d'une civilisation sur d'autres. Ainsi, la **Paix romaine**, imposée par les Romains sur les régions conquises autour de la Méditerranée, s'est traduite par une période de deux siècles sans conflit majeur, ni invasion.

2. La paix, une entente entre États qui suit la guerre

Si l'exaltation de la guerre a toujours existé, de l'Antiquité jusqu'au temps présent, la paix est souvent proclamée comme le but ultime des États et des organisations internationales. Mais elle ne s'est jamais imposée par elle-même, sans conflit la précédant.

Les congrès, mouvements pour la paix et autres organisations pacifiques non étatiques qui se développent à partir du XIXe siècle ont eu un impact très limité sur les relations internationales. Le Rassemblement universel pour la paix (RUP), créé en 1936, n'a ainsi pas empêché la Seconde Guerre mondiale, malgré ses 400 millions d'adhérents revendiqués, originaires de 43 pays (majoritairement européens).

b) La paix, un projet organisé

1. Une mise en œuvre remontant au XVIIe siècle

Pendant plusieurs siècles, philosophes et juristes développent l'idée d'une paix comme objectif suprême, souvent atteint après une « guerre juste » (Cicéron, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin).

Mais c'est à partir du XVIIe siècle que s'élabore en Europe l'idée d'une paix organisée et durable par une codification des relations diplomatiques entre les États et l'instauration d'équilibres géopolitiques, via une entente entre les grandes puissances (traités de Westphalie de 1648, congrès de Vienne de 1814-1815 instituant le « Concert européen »).

2. Construire la paix par la sécurité collective, une volonté ancienne

Depuis la première conférence internationale de la Paix à La Haye en 1899, les rencontres interétatiques se multiplient dans la première moitié du XXe siècle pour favoriser le règlement pacifique des conflits et la codification des usages de la guerre (conventions de Genève).

VOCABULAIRE

Casques bleus : force internationale armée mandatée par le Conseil de sécurité de l'ONU pour une mission définie. Cette force est composée de contingents d'armées nationales mis à disposition pour le temps de la mission par les États membres.

Droit d'ingérence : terme créé par le philosophe Jean-François Revel en 1979, désignant la reconnaissance du droit qu'ont les États de violer la souveraineté d'un autre État, dans le cadre d'un mandat supranational (du Conseil de sécurité de l'ONU par exemple). L'ingérence est condamnée par l'ONU si elle est décidée unilatéralement, en dehors du Conseil de sécurité.

Paix durable (sustainable peace) : nom d'une doctrine développée par l'ONU en 2008, considérant que, pour arriver à une paix durable, des progrès dans au moins quatre domaines essentiels sont nécessaires :

- La capacité de l'État à assurer la sécurité et l'ordre public
- Le respect des droits de l'homme
- La création d'institutions politiques permettant la participation
- Le redressement et le développement économique et social.

Paix romaine (Pax Romana) : système mis en place dans l'Empire romain, du Ier au IIIe siècle, fondé notamment sur la sécurité garantie des territoires conquis (via les légions romaines), la libre circulation relative à l'intérieur des frontières de l'Empire et la diffusion de la culture romaine.

Prolongeant et encadrant ces conférences, la SDN (Société des Nations), créée en 1919, est le premier système international permanent de sécurité collective. Son impuissance à empêcher la montée des tensions et la Seconde Guerre mondiale conduisent à la conception de projets plus élaborés visant à une paix internationale, dès 1941 (Charte de l'Atlantique).

c) Les différents chemins de la paix depuis 1945

1. L'ONU, outil efficace au service de la paix mondiale ?

Créée au lendemain de la fin de la guerre en Europe, l'ONU se veut plus volontariste dans la défense de la paix. Elle dispose ainsi d'un Conseil de sécurité pouvant mandater une force armée internationale (les **Casques bleus**) afin de prévenir un conflit, d'y mettre un terme ou de s'assurer de sa non-résurgence. Très actif, ce Conseil de sécurité a adopté plus de 2 400 résolutions depuis 1946. L'ONU a ainsi permis l'envoi de 85 opérations de paix depuis 1948, dont 14 sont toujours en cours en 2019. Les institutions économiques, sociales et humanitaires de l'ONU sont d'autres instruments complémentaires visant à restaurer la paix et à favoriser son maintien.

Dans la construction de la paix, l'ONU est toutefois très souvent débordée par le jeu des puissances. L'absence d'un nouveau conflit mondial pendant la guerre froide fut davantage le résultat d'une crainte d'un affrontement suicidaire entre les grandes puissances nucléaires que des efforts de la diplomatie onusienne, très souvent paralysée par la rivalité entre les deux superpuissances (États-Unis et URSS) et leurs alliés. Encore aujourd'hui, le maintien ou la restauration de la paix dépend toujours de la bonne volonté des cinq puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale, qui peuvent handicaper, voire bloquer, mais aussi engager une action militaire collective. Le caractère illicite du **droit d'ingérence** individuel défini par l'ONU dès 1946 n'a en effet empêché à aucun moment les grandes puissances de s'impliquer dans des conflits intérieurs (guerre du Vietnam de 1961 à 1973, guerre d'Afghanistan de 1979 à 1989) ou de lancer des guerres préventives (seconde guerre du Golfe en 2003).

2. Au-delà de l'absence de guerre, installer une « paix durable »

Le rôle de l'ONU reste toutefois significatif dans la construction d'une **paix durable** après un conflit. Considérant que la paix ne peut être retrouvée qu'à travers une action plus globale, les services de l'ONU accompagnent les gouvernements des États qui ont été touchés par une guerre et qui ont un besoin de (re)construction politique et économique. Depuis 2008, la doctrine onusienne de paix durable a codifié les progrès nécessaires pour atteindre cet objectif.

Mais les ambitions affichées sont souvent en décalage avec les moyens mis en œuvre (budgets et moyens humains insuffisants) et se heurtent aux réticences des populations concernées, à un état de guerre latent, dont les causes peinent à être éliminées. Même sans besoin de reconstruction, les missions d'observation et de maintien de la paix tendent parfois à s'éterniser. La mission en Inde et Pakistan est en place depuis 60 ans et celle au Liban depuis 41 ans.